



POLITIQUE DE SOUTIEN AUX FAMILLES

REMBOURSEMENT À DES PROGRAMMES SPORTIFS POUR LES JEUNES (HOCKEY MINEUR - PATIN ARTISTIQUE - BASEBALL - NATATION)

- La Municipalité de Morin-Heights remboursera la différence du coût d'inscription entre le tarif résident et le tarif non-résident jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant, par activité, par année.
- Le remboursement est offert uniquement pour les 17 ans et moins résidents permanents de Morin-Heights.
- Les activités doivent être offertes par une ville située sur le territoire des Laurentides.
- La demande de remboursement doit être effectuée dans un délai de soixante (60) jours suivant la date de début de l'activité. Le remboursement sera effectué à la fin de la saison ou session.
- Le demandeur doit compléter le formulaire « Demande de remboursement », disponible à l'hôtel de ville de Morin-Heights et également sur le site Internet municipal.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT
POLITIQUE DE SOUTIEN AUX FAMILLES
HOCKEY MINEUR - PATINAGE ARTISTIQUE - BASEBALL - NATATION
(un formulaire par famille)

Documents à fournir obligatoirement

1. Photocopie de preuve de résidence permanente (permis de conduire, compte de taxes ou autre)
2. Photocopies du reçu d'inscription de l'activité et de la PREUVE DE PAIEMENT.

Renseignements obligatoires à compléter

Ville offrant l'activité : _____ Session ou saison : _____

Nom(s) du/des participant(s):	Date de naissance (j/m/a)	Activité(s) et catégorie(s)	Tarif résident	Tarif non-résident

Nom de la personne qui demande le remboursement : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Je soussigné(e), _____ atteste que tous les renseignements contenus dans ce formulaire sont véridiques et j'atteste fournir tous les documents originaux nécessaires demandés afin que ma requête soit traitée.

Signé, à Morin-Heights.

Signature

date